

Référentiel d'évaluation

Technicien supérieur du ministère
chargé de l'agriculture (TSMA)

Grades : Technicien supérieur (T1)
et Technicien principal (T2)

- Spécialité *techniques
et économie agricoles* -



2021



*L'INFOMA est certifié ISO 9001 v.2015
pour la formation initiale des techniciens principaux et
pour la formation continue*

Liste des évaluations

Description générale du système d'évaluation.....	6
Descriptif des évaluations.....	8
Évaluation de l'OTI 1.1 : Être capable de se situer et d'agir dans son environnement socio-professionnel, et de s'insérer dans le système de valeurs propre à la fonction publique.....	10
<i>ACTION 2 : Évaluation globale du stage de pré-affectation par la hiérarchie (T1-T2).....</i>	<i>12</i>
<i>ACTION 3 : Évaluation des savoir-être professionnels au cours de la formation (T2).....</i>	<i>12</i>
Évaluation de l'OTI 1.2 : Être capable de communiquer dans les différentes situations de la vie professionnelle.....	13
Validation obtenue par le suivi de la formation (T1).....	13
Épreuve n°1 : Présentation d'un exposé à partir d'une mise en situation professionnelle devant un public (T2).....	13
Épreuve n°2 : Rédaction de courriers administratifs (T2).....	14
Évaluation de l'OTI 1.3 : Être capable d'expliquer les procédures administratives et pénales mises en œuvre au sein des services du ministère chargé de l'agriculture.....	17
Validation obtenue par le suivi de la formation (T1-T2).....	17
Évaluation de l'OTI 1.4 : Être capable d'expliquer les fonctionnalités d'un Système d'Informations Géographiques et de rechercher et exploiter des données cartographiques utilisables en service.....	18
Validation obtenue par le suivi de la formation (T1-T2).....	18
Évaluation de l'OTI 2.1 : Être capable de mobiliser les connaissances techniques relatives aux productions agricoles.....	20
Épreuve n°1 : Questionnaire de zootechnie (T1-T2).....	20
Épreuve n°2 : Questionnaire de phytotechnie et agronomie (T1-T2).....	21

Évaluation de l'OTI 2.2 : Être capable de décrire les principales filières agricoles et d'établir un diagnostic technique et économique d'une filière au niveau régional. .22

Validation obtenue par le suivi de la formation (T1).....	22
Epreuve : Le stagiaire expose oralement au sein de son groupe les résultats des travaux puis répond aux questions du formateur et de l'ensemble des stagiaires (T2).....	22

Évaluation de l'OTI 2.3 : Être capable d'expliquer les enjeux, les principes et les mesures incitatives visant à promouvoir l'agriculture durable.....24

Validation obtenue par le suivi de la formation (T1).....	24
Epreuve : Le stagiaire expose oralement au sein de son groupe une problématique agri-environnementale puis répond aux questions de l'évaluateur et de l'ensemble des stagiaires (T2).....	24

Évaluation de l'OTI 2.4 : Être capable d'expliquer les enjeux de la gestion des territoires ruraux en lien avec l'activité agricole.....26

Validation obtenue par le suivi de la formation (T2).....	26
---	----

Évaluation de l'OTI 2.5 : Être capable de réaliser un diagnostic d'une exploitation agricole.....27

OTI 2.6 : Être capable d'identifier les différents matériels agricoles et de caractériser les bâtiments d'élevage.....29

Validation obtenue par le suivi de la formation (T2).....	29
---	----

OTI 3.1 : Être capable de caractériser une exploitation agricole et son environnement au plan juridique, fiscal et humain et d'expliquer les mesures administratives et réglementaires relatives au contrôle des structures et au statut du fermage.....31

Epreuve : Le stagiaire est soumis à un test de connaissances portant sur <i>les politiques publiques inhérentes aux aides agricoles et à la préservation de l'environnement (T1-T2)</i>	31
---	----

Évaluation de l'OTI 3.2 : Être capable d'expliquer les enjeux et principes des aides accordées aux agriculteurs.....32

Epreuve : Le stagiaire répond, par écrit, aux questions qui lui sont posées dans le sujet (T1-T2).....	32
--	----

Évaluation de l'OTI 3.3 : Être capable de procéder à l'analyse socio-économique et financière d'une exploitation agricole (micro-économie).....33

Epreuve : Le stagiaire répond, par écrit, aux questions qui lui sont posées dans le sujet (T1-T2).....33

Évaluation de l'OTI 3.4 : Être capable d'expliquer les mécanismes de l'économie générale (macro-économie).....34

Epreuve : Le stagiaire apporte la preuve de sa capacité à tirer parti, pour ses besoins propres, de documents économiques divers à partir d'un exposé oral au sein d'un groupe (T2).....34

Évaluation de l'OTI 4.1 : Être capable de décrire et expliquer les missions des SRAL dans le domaine végétal : santé et protection des végétaux et surveillance du territoire, contrôle des produits phytosanitaires, certification import - export.....36

Epreuve : Le stagiaire répond, par écrit, aux questions qui lui sont posées dans le sujet (T1-T2).....36

Évaluation du mémoire technique.....37

Action : *Réalisation et présentation orale du mémoire technique élaboré au cours du stage de pré-affectation (T2).....37*

Description générale du système d'évaluation

Le référentiel de compétences établit la liste des compétences qui doivent être détenues par le technicien pour exercer de manière générale, les missions d'un TSMA dans la spécialité « Techniques et Economie Agricoles », et de manière plus approfondie, les missions sur lesquelles il est pré-affecté.

Parmi celles-ci, **certaines compétences devront être validées pour attester de l'aptitude du stagiaire à occuper son poste.**

Le système d'évaluation prévoit différents modes de validation des compétences :

1/ La validation par le suivi de la formation (T1/T2)

Certaines compétences déjà vues antérieurement (organisation et politique du MAA, par exemple), ne constituant pas des compétences-clés pour l'exercice du métier ou nécessitant une mise en pratique sur le terrain, seront validées du fait du suivi de la formation correspondante.

Pour les E-formations prescrites de manière obligatoire, non évaluées par une épreuve certificative en présentiel, le suivi intégral des modules de formation à distance correspondants prescrits (sur plate-forme) et la réalisation des quizz qui y sont inclus, avec auto-validation de plus de 80 % des réponses, vaudra validation de l'objectif (cas notamment pour les éventuels parcours particuliers).

Dans certains cas, le dispositif pourra combiner les 2 modalités de validation évoquées ci-dessus, nécessitant que les stagiaires aient suivi, à la fois, l'intégralité des modules de formation à distance et aient réussi à l'épreuve d'évaluation réalisée en présentiel (cas de la zootechnie ou de l'anatomie, par exemple) .

2/ La validation par la réussite des épreuves d'évaluation (T1/T2)

Certaines compétences-clés donneront lieu à des épreuves de contrôle de connaissances, dont les modalités et critères de réussite sont détaillées, dans la partie ci-après « descriptif des épreuves d'évaluation ». **En fin de parcours, l'ensemble des épreuves certificatives devront être validées, avec possibilité d'effectuer jusqu'à 2 rattrapages maximum par épreuve et un nombre total de rattrapages qui ne devra pas excéder le nombre total d'épreuve prescrites.**

Ces épreuves pourront être organisées de manière différente, à niveau de compétences équivalentes, pour s'adapter, si besoin, à des cas spécifiques ou à des situations particulières.

3/ La validation par la réalisation des activités prescrites en tutorat (T1)

Pour ce qui est des compétences à acquérir lors du tutorat sur site, la réalisation par le stagiaire des activités prescrites dans le livret de tutorat et la validation des compétences acquises correspondantes, attestées par le tuteur et par la hiérarchie de l'agent sont nécessaires, pour que l'INFOMA puisse valider, en 2^{ème} niveau, le tutorat réalisé. La validation par le tutorat des objectifs correspondants pourra venir compléter d'autres modalités d'évaluation (épreuves certificatives en particulier). Les compétences concernées par ce type de validation varieront en fonction de la fiche de poste des stagiaires sur leur lieu de pré-affectation.

4/ La validation par la hiérarchie de l'agent (T1/T2)

Il sera demandé au responsable hiérarchique de l'agent de valider, en fin de stage, au vu des éléments recueillis auprès du tuteur et de l'encadrement direct du stagiaire, l'objectif OTI 1 « être capable de se situer dans son environnement socio-professionnel et de s'insérer dans le système de valeurs propres à la fonction publique ».

Descriptif des évaluations

PARTIE 1

ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

DU TSMA

ET TRANSVERSAL MÉTIER

Évaluation de l'OTI 1.1 : Être capable de se situer et d'agir dans son environnement socio-professionnel, et de s'insérer dans le système de valeurs propre à la fonction publique

ACTION 1 : Questionnaire sur le droit constitutionnel, communautaire, administratif et financier, les pouvoirs, droits et obligations du fonctionnaire (T2)

■ **Capacités clés :**

- présenter l'organisation et le fonctionnement des institutions politiques et administratives françaises et européennes et le principe d'élaboration de la réglementation et de la hiérarchie des normes
 - présenter l'organisation constitutionnelle de la France.
 - présenter l'organisation administrative de la France.
 - définir les structures et rôles de l'administration d'État.
 - présenter l'organisation, les compétences et le fonctionnement des collectivités territoriales.
 - définir l'organisation, les compétences et le fonctionnement des institutions européennes.
- exposer les grands principes d'adoption et d'exécution du budget de l'État.
- expliquer les principes d'élaboration des réglementations françaises et européennes et la hiérarchie des normes et comprendre l'architecture des textes.
- distinguer les notions de police administrative (générale et spécifique) et de police judiciaire, et préciser leurs objectifs et expliquer les grands principes de leur organisation et de leur mise en œuvre,
- s'insérer dans le système de valeurs propre à la fonction publique.
 - rappeler les lois du service public.
 - rappeler les droits et obligations du fonctionnaire.

■ **Travail demandé :**

Le stagiaire répond à un questionnaire portant sur : le droit communautaire, le droit constitutionnel, le droit administratif, le droit financier, le principe de l'élaboration de la réglementation et la hiérarchie des normes, les droits et obligations du fonctionnaire.

■ **Conditions de l'évaluation :**

- épreuve écrite individuelle.
- lieu : INFOMA.
- durée : 2 heures.
- documents non autorisés.

■ **Évaluateur(s) :**

- formateur(s) en droit.
- membre(s) de l'équipe pédagogique de l'INFOMA.

■ **Critères d'évaluation :**

- exactitude et précision des réponses apportées.
- la certification est acquise pour une **note supérieure ou égale à 10/20**.

- **Rattrapage :**
nouvelle évaluation selon les mêmes modalités.

ACTION 2 : Évaluation globale du stage de pré-affectation par la hiérarchie (T1-T2)

Le responsable hiérarchique du stagiaire sur son poste de pré-affectation devra porter une appréciation sur les points suivants :

- **travail du stagiaire** : application des connaissances et savoir-faire, capacités d'analyse, méthode de travail, sens des responsabilités, prise d'initiative, autonomie, suivi de l'activité, fiabilité.
- **comportement du stagiaire** : présentation générale, assiduité et ponctualité, sens du service public, implication, capacité à travailler en équipe, relations avec les collègues et la hiérarchie, capacité à rendre compte, relations avec les partenaires extérieurs et les administrés.
- **capacité à progresser** : capacité d'adaptation, curiosité, ouverture d'esprit, aptitude à se remettre en question.

De plus, il sera invité à participer à l'**évaluation du mémoire technique** en fournissant un avis sur l'implication et la motivation du stagiaire, ainsi que sur l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés pour le mémoire technique, tel que précisé dans la fiche ci-après intitulée « évaluation du mémoire technique ».

Conditions de l'évaluation :

- Cette double évaluation (appréciation sur les trois points détaillés ci-dessus et réalisation du mémoire technique) se traduira par le renseignement d'une fiche unique « Evaluation du stage de pré-affectation » signée par le représentant de la structure.

ACTION 3 : Évaluation des savoir-être professionnels au cours de la formation (T2)

L'INFOMA devra émettre un avis sur les savoir-être professionnels du stagiaire au cours de la formation, en particulier sur les points suivants :

- présentation générale, en référence à « l'obligation de dignité » du fonctionnaire,
- assiduité et ponctualité,
- implication et participation,
- capacité à travailler en équipe,
- relations avec ses collègues et sa hiérarchie.

Conditions de l'évaluation :

- L'appréciation sur la manière de servir du stagiaire sera formalisée à l'aide d'une grille reprenant les principaux items utilisés dans les entretiens professionnels annuels.
- Le remplissage de la grille se fera lors d'un échange entre le stagiaire et le responsable pédagogique de la spécialité, qui interviendra dans la période précédant le départ en stage de pré-affectation.
- La grille sera co-signée.

Évaluation de l'OTI 1.2 : Être capable de communiquer dans les différentes situations de la vie professionnelle

Validation obtenue par le suivi de la formation (T1)

Epreuve n°1 : Présentation d'un exposé à partir d'une mise en situation professionnelle devant un public (T2)

■ **Capacités clés :**

- s'exprimer oralement devant un auditoire :
 - gérer son stress face à la prise de parole en public.
 - exposer de manière convaincante, claire et structurée.
 - préparer et utiliser des supports pédagogiques.
 - maîtriser le jeu des questions / réponses.
 - gérer son temps de parole.

■ **Travail demandé :**

Le stagiaire présente, devant un auditoire composé des évaluateurs et de ses collègues de promotion, un exposé portant sur le stage d'une semaine en exploitation agricole ou en service déconcentré.

■ **Conditions et modalités de l'évaluation :**

- épreuve orale individuelle.
- lieu : INFOMA.
- durée : 10 minutes de présentation, suivies de 5 à 10 minutes de questions-réponses.
- support de présentation obligatoire.

■ **Évaluateur(s) :**

- un formateur en communication.
- un membre de l'équipe pédagogique de l'INFOMA.

■ **Critères d'évaluation :**

■ Capacités évaluées	■ Critères d'évaluation
○ gérer son stress face à la prise de parole en public.	○ aisance de la parole en public.
○ exposer de manière convaincante, claire et structurée.	○ pertinence et clarté des informations exposées ○ annonce et respect d'un plan. ○ posture, regard, gestuelle, ton, débit ○ capacité à conclure.
○ préparer et utiliser des supports pédagogiques.	○ qualité des supports visuels.
○ gérer son temps de parole.	○ respect du temps de parole.
○ maîtriser le jeu des questions / réponses.	○ aptitude à répondre aux questions et mener les débats.

- Au moins 4 des 5 capacités doivent être validées.

■ **Rattrapage :**

nouvelle présentation orale selon les mêmes modalités.

Épreuve n°2 : Rédaction de courriers administratifs (T2)

■ Capacités clés :

- rédiger dans un français correct (syntaxe, grammaire et orthographe).
- appliquer les principes du style administratif.
- adapter ses écrits en fonction du destinataire et du niveau de responsabilité, en respectant les circuits hiérarchiques et les délégations de signature.
- analyser une demande et y apporter une réponse claire, concise, structurée, adaptée et replacée dans son contexte.
- rédiger :
 - une note ou un courrier administratif, en respectant la forme et le style administratif ;
 - et rédiger un courriel d'accompagnement, en respectant les règles relatives à la forme et au style des courriels

■ Travail demandé.

L'épreuve est scindée en deux parties :

- Première partie (forme) : à partir d'une lecture critique d'un document administratif type fourni (courrier ou note administrative), le stagiaire relève et caractérise un certain nombre déterminé de fautes, sciemment introduites, portant sur la forme du texte (forme et style administratifs, structuration/syntaxe et compréhension du texte) ;
- Deuxième partie (fond/forme) : à partir d'un cas pratique documenté soumis au stagiaire, rédaction sur papier libre du type de document administratif demandé (note, courrier, rapport ou compte rendu) et d'un courriel de transmission, en prenant en compte les règles de fond et de forme propres à la rédaction administrative.

■ Conditions de l'évaluation :

- épreuve écrite individuelle en deux parties.
- lieu : INFOMA.
- durée : 3 heures.
- Documents : ceux fournis, autorisés.

■ Évaluateur(s) :

- formateur en correspondance administrative ou membre de l'équipe INFOMA.

■ Critères d'évaluation :

- Première partie de l'épreuve : (détection d'erreur avec 4 à 5 fautes majeures introduites dans le texte, avec fautes majeures décrites dans le tableau ci-dessous) : retrait de 5 points par faute majeure non détectée ;
- Deuxième partie de l'épreuve (rédaction d'un document administratif + courriel d'accompagnement) : pour chaque type de fautes majeures ou mineures listées dans le tableau ci-dessous, relevées dans les documents rendus, retrait du nombre de points correspondants, selon la pondération figurant dans le tableau suivant
- La certification est acquise, pour chaque partie d'épreuve, pour une note supérieure ou égale à 10/20.

Épreuve 1 : détection de 4 à 5 erreurs

Fautes majeures	Nombre de points retirés par faute non détectée
<ul style="list-style-type: none"> ■ lettre administrative en forme administrative ou personnelle ■ - formule d'appel, ■ - formule de politesse ■ - absence introduction / reformulation ■ - absence conclusion forme ou fond 	■ - 5 points
■ autorisation / délégation de signature non respectées	■ - 5 points
■ inadéquation émetteur / rédacteur / signataire	■ - 5 points
■ non-respect de la voie hiérarchique	■ - 5 points
■ phrase incompréhensible (phrase sans verbe, trop longue et mal articulée, syntaxe déficiente, etc.)	■ - 5 points

Épreuve 2 : rédaction d'un document administratif et d'un courriel d'accompagnement

Fautes majeures	Nombre de points retirés par faute
lettre administrative en forme administrative ou personnelle <ul style="list-style-type: none"> - formule d'appel, - formule de politesse - absence introduction / reformulation - absence conclusion forme ou fond 	3 points
autorisation / délégation de signature non respectées	3 points
inadéquation émetteur / rédacteur / signataire	3 points
Non-respect de la voie hiérarchique	3 points
phrase incompréhensible (phrase sans verbe, trop longue et mal articulée, syntaxe déficiente, etc.)	3 points
Fautes mineures	Nombre de points retirés par faute
présentation incomplète dans sa forme (<i>absence timbre, lieu/date, suscription, objet</i>)	1 point par type de faute
document pas suffisamment aéré	jusqu'à 1 point
manque de clarté ou de logique de développement (<i>ordonnancement et articulation des idées et/ou mots de liaison inadaptés ou absents</i>)	jusqu'à 3 points
principes du style administratif non respectés (objectivité, neutralité, choix du vocabulaire, etc.)	jusqu'à 3 points
fautes d'orthographe ou de grammaire	1 point par faute
fautes de ponctuation cumulées	jusqu'à 2 points
fautes d'accent cumulées	jusqu'à 2 points

- **Rattrapage** : nouvelle évaluation pour chaque partie d'épreuve non validée, selon les mêmes modalités. En cas de non validation d'une seule partie de l'épreuve, seule celle-ci sera rattrapée.

Évaluation de l'OTI 1.3 : Être capable d'expliquer les
procédures administratives et pénales mises en œuvre au sein
des services du ministère chargé de l'agriculture

Validation obtenue par le suivi de la formation (T1-T2)

Évaluation de l'OTI 1.4 : Être capable d'expliquer les fonctionnalités d'un Système d'Informations Géographiques et de rechercher et exploiter des données cartographiques utilisables en service

Validation obtenue par le suivi de la formation (T1-T2)

PARTIE 2

L'EXPLOITATION AGRICOLE ET SON ENVIRONNEMENT

Évaluation de l'OTI 2.1 : Être capable de mobiliser les connaissances techniques relatives aux productions agricoles

Epreuve n°1 : Questionnaire de zootechnie (T1-T2)

- **Capacités clés :**
 - mobiliser les principales connaissances relatives aux productions animales :
 - décrire et caractériser les animaux d'élevage et les types de production associés.
 - décrire l'organisation et la structure des différentes filières de production animale, situer leur importance économique, connaître leurs problématiques et leur actualité.
 - expliquer le système d'identification propre à chaque espèce en vue d'en assurer le contrôle.
 - mobiliser les connaissances de base sur : l'alimentation, la reproduction, la lactation, la santé des animaux d'élevage.

- **Travail demandé :**

Le stagiaire répond à des questions, résout des problèmes, effectue des diagnostics de race sur photos.

- **Conditions et modalités de l'évaluation :**
 - épreuve écrite individuelle.
 - lieu : INFOMA.
 - durée : 1 heure
 - documents non autorisés.

- **Évaluateur(s) :**
 - membre(s) de l'équipe pédagogique de l'INFOMA ou formateur zootechnie

- **Critères d'évaluation :**
 - La certification est acquise pour une note supérieure ou égale à 10/20.

- **Rattrapage :**

nouvelle évaluation selon les mêmes modalités.

Epreuve n°2 : Questionnaire de phytotechnie et agronomie (T1-T2)

■ **Capacités clés :**

- mobiliser les principales connaissances relatives aux productions végétales :
 - Décrire et caractériser les cultures et leurs principaux débouchés.
 - Décrire l'organisation et la structure des différentes filières de production végétale, connaître leurs problématiques et leurs actualités.
 - Expliquer les systèmes de production et les systèmes de cultures (notion d'agriculture raisonnée, de production intégrée, d'agriculture biologique et bas niveaux d'intrants).
 - Mobiliser les connaissances de base sur les itinéraires techniques culturaux des principales espèces :
 - savoir raisonner la fertilisation, connaître les outils d'aide à la décision associés,
 - les techniques de travail du sol,
 - les techniques de protection des cultures et connaître les O.A.D. associés,
 - et les techniques d'amélioration variétale.
 - Être capable d'identifier et de connaître l'utilisation des matériels utilisés lors des différents travaux
 - Maîtriser la notion de marge brute et de rentabilité pour les productions végétales.
 - Être capable d'identifier les principaux ennemis des cultures, les différentes pathologies végétales associées et les différents moyens de lutte.
 - Maîtriser les différentes notions agronomiques concernant les propriétés des sols : physiques, chimiques, biologiques
 - Être capable de maîtriser les choix agronomiques :
 - les amendements humiques, basiques
 - les aménagements hydrauliques : drainage, irrigation, bassin collinaire...

■ **Travail demandé :**

Le stagiaire répond à un questionnaire portant sur l'ensemble du programme

■ **Conditions et modalités de l'évaluation :**

- épreuve écrite individuelle
- lieu : INFOMA
- durée : 3 heures
- documents non autorisés à l'exception de ceux annexés au sujet

■ **Évaluateur(s) :**

- un enseignant de phytotechnie en établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

■ **Critères d'évaluation :**

- La certification est acquise pour une note supérieure ou égale à 10/20

■ **Rattrapage :**

nouvelle évaluation selon les mêmes modalités.

Évaluation de l'OTI 2.2 : Être capable de décrire les principales filières agricoles et d'établir un diagnostic technique et économique d'une filière au niveau régional

Validation obtenue par le suivi de la formation (T1)

Epreuve : Le stagiaire expose oralement au sein de son groupe les résultats des travaux puis répond aux questions du formateur et de l'ensemble des stagiaires (T2)

■ **Capacités clés :**

- expliquer le fonctionnement global d'une filière à tous les échelons géographiques
- décrire la situation économique d'une filière au niveau régional.
- restituer l'activité de l'entreprise par rapport aux enjeux techniques et socio-économiques de la filière.

■ **Travail demandé :**

A partir des enseignements sur le concept de filière, des visites effectuées auprès de différents acteurs de la filière et des recherches bibliographiques, les stagiaires réalisent par petit groupe (nombre à définir par le formateur en fonction du nombre de stagiaires), en autonomie pendant 6 demi-journées, le diagnostic technique et économique d'une filière ancrée sur un territoire régional à l'aide de thèmes de travail définis par le formateur. Une restitution orale des travaux de groupes tient lieu d'évaluation collective lors des laquelle il conviendra de :

1. dégager une problématique,
2. chercher l'information nécessaire pour répondre à la problématique,
3. synthétiser l'information et en tirer une approche analytique.

■ **Conditions et modalités de l'évaluation :**

épreuve orale collective

lieu : INFOMA

durée : de 15 à 20 minutes pour l'exposé oral de chaque groupe (5 à 10 minutes d'exposé par stagiaire) suivi de 15 minutes de discussion

documents autorisés

■ **Évaluateur(s) :**

intervenant(s) du module filière

■ **Critères d'évaluation :**

● Capacités évaluées	● Critères d'évaluation
● Dégager une problématique	● La présence d'une problématique
● Recueillir des informations adaptées à la problématique	● L'exhaustivité des informations recueillies au cours des visites et des recherches bibliographiques
● Synthétiser et analyser les informations recueillies	● Une simple description est exclue
● Exposer les résultats des travaux	● La clarté de l'exposé
● Répondre aux questions	● Pertinence des réponses aux questions et qualité du contenu technique

Toutes les capacités doivent être validées par le groupe et a minima 4 capacités sur 5 par stagiaire.

- **Rattrapage :**
nouvelle évaluation selon les mêmes modalités

Évaluation de l'OTI 2.3 : Être capable d'expliquer les enjeux, les principes et les mesures incitatives visant à promouvoir l'agriculture durable

Validation obtenue par le suivi de la formation (T1)

Epreuve : Le stagiaire expose oralement au sein de son groupe une problématique agri-environnementale puis répond aux questions de l'évaluateur et de l'ensemble des stagiaires (T2)

■ **Capacités clés :**

- pouvoir mobiliser des connaissances scientifiques globales en écologie en matière de fonctionnement des milieux naturels
- faire le lien entre les politiques publiques agricoles et agri-environnementales et les enjeux écologiques et socio-économiques
- expliquer le fonctionnement d'un agrosystème et ses facteurs d'évolution ayant conduit aux différentes formes d'agriculture existantes (conventionnelle ou intensive, raisonnée, biologique, intégrée, durable)
- expliquer les différences d'impact de ces modes de production sur l'environnement
- expliquer le rôle des principaux acteurs impliqués dans les missions de police de l'eau
- établir le lien entre le diagnostic hydrogéologique, les mécanismes de transfert des polluants et la mise en place de mesures appropriées
- savoir expliquer la logique des différents dispositifs existants pour lutter contre les pollutions d'origine agricole et préserver la qualité de l'eau
- expliquer la problématique de l'énergie en agriculture et l'importance des énergies renouvelables et citer les dispositifs incitatifs concernés
- décrire les principes de l'agriculture biologique, expliquer ses enjeux et les facteurs limitants ou favorisants, citer les principaux acteurs impliqués et les aides incitatives
- expliquer les enjeux et principes de la certification haute valeur environnementale
- expliquer les enjeux et principes de la diversification et de la pratique des circuits courts

■ **Travail demandé :**

Les stagiaires traitent par petit groupe (nombre à définir par le formateur en fonction de l'effectif de la promotion), en autonomie, un sujet portant sur une thématique à caractère agri-environnemental à enjeu national, de préférence ancrée sur une problématique territoriale, en lien avec les enseignements abordés dans le cadre du module qu'ils pourront compléter utilement.

Chaque groupe de stagiaires devra :

- identifier une problématique,
- rechercher l'information nécessaire à partir de différents documents (sites internet, revues et ouvrages techniques, rapports d'étude, etc...),
- au besoin établir des contacts téléphoniques ou rencontrer des acteurs du sujet traité,
- synthétiser l'information et en tirer une approche analytique.

Un exposé oral des travaux de groupe réalisés avec la participation de chacun des stagiaires, suivi d'un temps de questions / réponses et d'échanges avec l'évaluateur et le groupe de stagiaires, tiendra lieu d'évaluation certificative.

■ **Conditions et modalités de l'évaluation :**

- épreuve orale collective
- lieu : INFOMA
- durée : de 15 à 20 minutes pour l'exposé oral de chaque groupe (5 à 10 minutes d'exposé par stagiaire) suivi de 15 minutes de discussion
- documents autorisés

■ **Évaluateur(s) :**

Intervenant(s) du module agriculture durable

■ **Critères d'évaluation :**

■ Capacités évaluées	■ Critères d'évaluation
■ Dégager une problématique	■ Présence d'une problématique pertinente à enjeu national, ancrée sur un territoire
■ Collecter des informations adaptées à la problématique	■ Exhaustivité des informations collectées au cours des recherches documentaires
■ Synthétiser et analyser les informations recueillies	■ Travail de synthèse et d'analyse dépassant la simple description
■ Proposer des solutions ou voies d'amélioration	■ Pertinence des propositions formulées quant aux voies d'amélioration
■ Exposer les résultats des travaux	■ Clarté de l'exposé
■ Répondre aux questions	■ Pertinence des réponses aux questions et qualité du contenu technique

Toutes les capacités doivent être validées par le groupe et a minima 5 capacités sur 6 par stagiaire.

■ **Rattrapage :**

nouvelle évaluation selon les mêmes modalités.

Évaluation de l'OTI 2.4 : Être capable d'expliquer les enjeux de la gestion des territoires ruraux en lien avec l'activité agricole

Validation obtenue par le suivi de la formation (T2)

Évaluation de l'OTI 2.5 : Être capable de réaliser un diagnostic d'une exploitation agricole

Epreuve : Restitution individuelle écrite en salle d'un diagnostic systémique d'exploitation agricole consécutif à une visite collective (T2)

■ **Capacités clés :**

Etablir un diagnostic systémique de l'exploitation agricole :

- x identifier les acteurs du système de production ;
- x situer l'exploitation dans son environnement social, économique et technique ;
- x identifier les atouts et les contraintes de l'exploitation agricole ;
- x commenter les objectifs et les stratégies des acteurs.

■ **Travail demandé :**

L'agriculteur(trice), préalablement avisé(e) de la démarche de diagnostic de l'exploitation agricole, reçoit l'ensemble des stagiaires durant une demi-journée pour une présentation de son exploitation. Les stagiaires disposent si possible des éléments de gestion afin de préparer la visite en amont.

Suite à cette visite chaque stagiaire effectue par écrit une mise en forme des principaux éléments de l'exploitation en suivant la trame d'approche globale selon la méthode AGEA. Cette démarche aura été préalablement vue en cours et appliquée sur une exploitation « d'entraînement » avec une restitution orale collective non évaluée en présence de l'exploitant(e).

■ **Conditions et modalités de l'évaluation :**

Epreuve écrite individuelle en salle (durée 3h00) consécutive à une visite collective auprès d'un exploitant au cours de laquelle les stagiaires auront collecté les informations préalables à la réalisation d'un diagnostic d'exploitation avec la méthode AGEA. L'évaluation porte sur la compréhension de l'AGEA à travers un travail d'analyse des données recueillies lors de la visite.

Ce travail comportera :

- le schéma de fonctionnement de l'exploitation,
- le schéma décisionnel,
- une note de synthèse rédigée en fonction des critères d'évaluation définis ci-après.

Les prises de notes issues de la visite ainsi que tous documents utiles sont autorisés.

■ **Évaluateur(s) :**

Intervenant(s) du module « diagnostic d'une exploitation agricole »

■ **Critères d'évaluation**

Pertinence de l'analyse consécutive à la prise de notes lors de visite collective puis mise en forme écrite et individuelle qui en est faite par rapport aux points suivants :

- l'historique et les événements clés de la vie de l'exploitation ;
- l'environnement de l'exploitation (socio-économique et milieu naturel) ;
- les facteurs de production ;
- la conformité des résultats économiques aux objectifs recherchés par l'exploitant ;
- la situation agro-environnementale de l'exploitation au regard des enjeux agroécologiques ;
- la cohérence du fonctionnement de l'exploitation au regard du schéma décisionnel (une simple description de ces 6 points est insuffisante).

La certification est acquise pour une note supérieure à 10/20.

■ **Rattrapage :**

- nouvelle évaluation selon les mêmes modalités.

OTI 2.6 : Être capable d'identifier les différents matériels agricoles et de caractériser les bâtiments d'élevage

Validation obtenue par le suivi de la formation (T2)

PARTIE 3

ECONOMIE GENERALE ET AGRICOLE

OTI 3.1 : Être capable de caractériser une exploitation agricole et son environnement au plan juridique, fiscal et humain et d'expliquer les mesures administratives et réglementaires relatives au contrôle des structures et au statut du fermage

Épreuve : Le stagiaire est soumis à un test de connaissances portant sur les politiques publiques inhérentes aux aides agricoles et à la préservation de l'environnement (T1-T2)

■ **Capacités clés :**

- expliquer aux demandeurs d'aides et mettre en œuvre les mesures administratives, réglementaires et de contrôle liées à la PAC
 - x expliquer l'historique de la PAC et les principales étapes de son évolution
 - x renseigner les demandeurs d'aides sur les principes généraux d'attribution et de contrôle inhérents à chaque dispositif
 - x indiquer les différents services du ministère chargé de l'agriculture chargés de la mise en œuvre des politiques publiques agricoles ainsi que leurs partenaires et préciser leurs rôles respectifs
 - x indiquer les responsabilités respectives des bénéficiaires d'aides et des services de gestion et de contrôle

■ **Travail demandé :**

Le stagiaire répond à un questionnaire (sous forme soit d'un QCM, soit d'une série de questions à réponses courtes).

■ **Conditions de l'évaluation :**

- épreuve écrite individuelle
- nombre de questions : à définir
- lieu : INFOMA
- durée : 1 h 00
- documents non autorisés.

■ **Évaluateur(s) :**

- INFOMA d'après corrigé établi par les intervenants

■ **Critères d'évaluation :**

- exactitude et précision des réponses apportées.
- la certification est acquise pour une **note supérieure ou égale à 10 sur 20**.

■ **Rattrapage :**

nouvelle évaluation selon les mêmes modalités

Évaluation de l'OTI 3.2 : Être capable d'expliquer les enjeux et principes des aides accordées aux agriculteurs

Epreuve : Le stagiaire répond, par écrit, aux questions qui lui sont posées dans le sujet (T1-T2)

■ Capacités clés :

- ♦ expliquer les enjeux et principes des aides accordées aux agriculteurs,
- ♦ renseigner les exploitants agricoles sur les principes généraux d'attribution et de contrôle des aides ainsi que sur la réglementation en vigueur,
- ♦ situer les rôles des différents organismes partenaires agricoles intervenant dans l'instruction des dossiers administratifs.
- ♦ préciser les missions de la DDT(M) au sein d'un SEA dans le cadre de l'attribution des aides agricoles

■ Travail demandé :

Le stagiaire répond à un questionnaire portant sur la gestion des aides et la réglementation dans le domaine de l'économie agricole, comprenant des questions fermées de type QCM ou ouvertes à réponse courte

■ Conditions et modalités de l'évaluation :

- épreuve écrite individuelle.
- lieu : INFOMA.
- durée : 3 heures
- documents non autorisés.

■ Évaluateur(s) :

Chef de service ou de cellule d'un SEA

■ Critères d'évaluation :

Capacités évaluées	Critères d'évaluation
Organisation de la gestion des aides (administration centrale, DDT(M))	Compréhension dans les grandes lignes
Attribution des aides et des droits	Compréhension dans les grandes lignes
Contrôle administratif et sur place	Compréhension dans les grandes lignes
Rôle des organismes partenaires dans la gestion des aides	Compréhension dans les grandes lignes
Rôle du SEA dans la gestion des aides agricoles	Compréhension dans les grandes lignes

- La certification est acquise pour une note supérieure ou égale à 10/20.

■ Rattrapage :

nouvelle évaluation selon les mêmes modalités.

Évaluation de l'OTI 3.3 : Être capable de procéder à l'analyse socio-économique et financière d'une exploitation agricole (micro-économie)

Epreuve : Le stagiaire répond, par écrit, aux questions qui lui sont posées dans le sujet (T1-T2)

- **Capacités clés :**
 construire le bilan et le compte de résultats.
 déterminer le revenu de l'exercice et son utilisation.
 commenter les résultats économiques d'une exploitation.
 calculer les principaux ratios du diagnostic financier: endettement, tableau de financement, résultat financier, plan de trésorerie
- **Travail demandé :**
 A partir des documents de comptabilité et de gestion d'une exploitation agricole, le stagiaire apporte la preuve qu'il est capable de déterminer la situation économique et financière de l'exploitation agricole.
- **Conditions et modalités de l'évaluation :**
 évaluation écrite
 lieu : INFOMA
 durée : 3 heures
 documents non autorisés - calculatrice autorisée
- **Évaluateur(s) :**
 intervenant en micro-économie
- **Critères d'évaluation :**

Critères	Indicateurs
Détermination des capitaux propres	Tolérance de 10 % d'erreurs sur chaque critère
Détermination du résultat d'exercice	
Détermination de différents niveaux de résultats	
Calcul du fonds de roulement	
Réalisation du diagnostic financier	
Définition d'un outil de gestion et de son intérêt	
Calcul de marges brutes	
Calcul de charges de structure	
Calcul de l'EBE	
Commentaires sur l'utilisation de l'EBE	

- La certification est acquise pour une note supérieure ou égale à 10/20.

- **Rattrapage :**
 nouvelle évaluation selon les mêmes modalités.

Évaluation de l'OTI 3.4 : Être capable d'expliquer les mécanismes de l'économie générale (macro-économie)

Epreuve : Le stagiaire apporte la preuve de sa capacité à tirer parti, pour ses besoins propres, de documents économiques divers à partir d'un exposé oral au sein d'un groupe (T2)

- **Capacités clés :**
analyser les principaux flux de l'économie générale.
expliquer les mécanismes macro-économiques
- **Travail demandé :**
A partir d'un sujet donné, le stagiaire effectuera un exposé oral en collaboration avec un ou plusieurs autres stagiaires. Il aura préalablement préparé cet exposé avec son groupe de travail sur la base de livres scolaires de niveau secondaire à BTS, de sites internet et journaux tels que Le Monde, Alternatives économiques, Science et vie économique.... L'exposé terminé, il répondra aux questions du groupe de stagiaires et de l'examinateur.
- **Conditions et modalités de l'évaluation :**
préparation : sans limitation de temps et de documents
durée : de 15 à 20 minutes pour l'exposé oral de chaque groupe (5 à 10 minutes d'exposé par stagiaire) suivi de 15 minutes de discussion
- **Évaluateur(s) :**
intervenant en macro-économie
- **Critères d'évaluation :**
Pas d'erreurs sur l'équilibre, emploi ressource.
Cohérence du raisonnement sur le mécanisme économique étudié.
Pas d'erreurs significatives sur l'interdépendance avec d'autres mécanismes économiques.
Pas d'erreurs sur les limites du mécanisme.
Maîtrise du vocabulaire élémentaire de macro-économie.

Tous les critères doivent être validés par le groupe et a minima 4 critères sur 5 par stagiaire.
- **Rattrapage :**
nouvelle évaluation selon les mêmes modalités.

PARTIE 4

SANTE ET PROTECTION

DES VEGETAUX

ET SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

Évaluation de l'OTI 4.1 : Être capable de décrire et expliquer les missions des SRAL dans le domaine végétal : santé et protection des végétaux et surveillance du territoire, contrôle des produits phytosanitaires, certification import - export

Epreuve : Le stagiaire répond, par écrit, aux questions qui lui sont posées dans le sujet (T1-T2)

■ **Capacités clés :**

- expliquer les missions des SRAL
- connaître les principes et les objectifs des inspections conduites par les SRAL dans les domaines des échanges intra et extra communautaires, de l'utilisation des intrants et de la surveillance des organismes nuisibles.

■ **Travail demandé :**

Le stagiaire répond à un questionnaire comprenant 40 questions courtes ou études de cas portant sur la réglementation, l'organisation et les modalités de mise en œuvre des missions d'inspection exercées en SRAL

■ **Conditions et modalités de l'évaluation :**

- épreuve écrite individuelle.
- lieu : INFOMA.
- durée : 3 heures.
- documents non autorisés.

■ **Évaluateur(s) :**

Chef de service ou de cellule d'un SRAL ou expert INFOMA

■ **Critères d'évaluation :**

- La certification est acquise pour une note supérieure ou égale à 10/20.

■ **Rattrapage :**

nouvelle évaluation selon les mêmes modalités.

Évaluation du mémoire technique

Action : Réalisation et présentation orale du mémoire technique élaboré au cours du stage de pré-affectation (T2)

■ Capacités clés :

- Etre capable de produire un document synthétique sur un sujet mettant en œuvre un processus d'analyse, de réflexion et pouvant déboucher sur des propositions.
 - Comprendre et analyser le sujet d'étude proposé.
 - Démontrer un esprit de synthèse.
 - Appliquer les règles de l'expression écrite de type dissertation.
 - Traiter le sujet dans le temps imparti.
- Etre capable de s'exprimer oralement devant un auditoire.
 - Gérer son stress face à la prise de parole en public.
 - Exposer de manière claire et structurée.
 - Intéresser et convaincre son public.
 - Préparer et d'utiliser des supports pédagogiques.
 - Maîtriser le jeu des questions/réponses.
 - Gérer son temps de parole.
- Etre capable d'expliquer les compétences attendues d'un technicien dans le domaine concerné par cette thématique.
- Etre capable de formuler des propositions et de proposer le cas échéant des voies d'amélioration en les argumentant.

■ Travail demandé :

Pendant la période de stage de pré-affectation, le stagiaire dispose d'une période (minimale de 10 jours ouvrés) pour élaborer un mémoire technique, dont le sujet a été défini conjointement entre l'INFOMA et la structure d'accueil et a été porté à la connaissance du stagiaire pour avis (sachant qu'aucun sujet ne sera imposé au stagiaire contre son gré). Il est présenté sous la forme d'un document de 10 à 12 pages maximum (hors annexes).

Le développement du sujet fait clairement apparaître l'analyse technique et réglementaire qui aura été faite du dossier traité, les méthodes et outils employés, les compétences (savoirs, savoir-faire, savoir être) mobilisées.

■ Conditions de l'évaluation :

- Épreuve : orale et individuelle.
- Lieu : INFOMA (au cours du moment de restitution).
- Durée : 10 à 15 minutes pour la présentation orale, suivi d'une séance de questions/réponses de 10 minutes environ avec le groupe d'experts en charge de l'animation du moment de restitution.
- Documents : autorisés (diaporama et autres documents utiles à l'exposé oral).

■ **Évaluation :**

- L'évaluation du mémoire technique est réalisée de la manière suivante :
 - La hiérarchie de la structure d'accueil donne un avis qualitatif sur l'implication et la motivation du stagiaire, ainsi que sur l'atteinte des objectifs assignés par le mémoire technique demandé.
 - Le jury d'évaluation, constitué d'experts et d'un représentant de l'INFOMA valide ou non le mémoire technique sur la base de l'évaluation faite de la qualité technique et rédactionnelle du mémoire et de la présentation orale, en prenant en compte l'avis qualitatif de la structure.
- La validation du mémoire technique par le jury peut faire l'objet d'une demande de compléments à apporter par écrit : corrections des fautes d'orthographe ou d'une partie du mémoire, précisions à apporter, etc. Dans ce cas, les modifications demandées sont mineures et le délai de réponse est bref (2 à 3 semaines environ). Si le document complété ou corrigé est transmis par écrit aux membres du jury, pour relecture, il ne modifie pas le calendrier de validation du stage de pré-affectation et n'a donc pas d'impact sur la titularisation.

■ **Rattrapage :**

- En cas de non validation du mémoire par le jury, les modalités de rattrapage sont les suivantes :
 - la non validation du mémoire technique est accompagnée d'une demande de ré-écriture importante ou totale du mémoire technique (avec ou non changement de sujet), qui fait l'objet d'une nouvelle évaluation en présentiel. Cette non validation impactant la durée du stage entraîne sa prolongation et donc un report de la date de titularisation ;
 - ce point est examiné par le Conseil de la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les capacités - clés, les situations d'évaluation, les actions à réaliser, les conditions de réalisation, les critères d'évaluation et les indicateurs de réussite seront remis et expliqués aux stagiaires au démarrage de chaque module de formation.

Objectifs	Grade concerné	Modalités d'évaluation						
		Individuelle	Collective	Écrite	Orale	Pratique	En salle	Autre (1)
OTI 1.1	T1-T2	X		X			X	
OTI 1.2 écrit	T1-T2	X		X			X	X (T1)
OTI 1.2 oral	T2	X			X		X	
OTI 1.3	T1-T2							X (T1-T2)
OTI 1.4	T1-T2							X (T1-T2)
OTI 2.1 zoot	T1-T2	X		X			X	
OTI 2.1 phyto	T1-T2	X		X			X	
OTI 2.2	T1-T2		X		X		X	X (T1)
OTI 2.3	T1-T2		X		X		X	X (T1)
OTI 2.4	T2							X (T2)
OTI 2.5	T2	X		X			X	
OTI 2.6	T2							X (T2)
OTI 3.1	T1-T2	X		X			X	
OTI 3.2	T1-T2	X		X			X	
OTI 3.3	T1-T2	X		X			X	
OTI 3.4	T2		X		X		X	
OTI 4.1	T1-T2	X		X			X	
Mémoire technique	T2	X		X	X		X	

(1) Validation par le suivi de la formation